



5ème Conférence bretonne de l'énergie Séance plénière

Compte-rendu de la Réunion du 29 novembre 2011 (au Conseil régional, Rennes)

* * *

Présidence : Monsieur LE DRIAN, Président du Conseil régional de Bretagne et Monsieur CADOT, Préfet de la région Bretagne.

Animation : Monsieur V.MALFERE (Secrétaire Général aux Affaires Régionales adjoint), monsieur D.RAMARD (Conseiller régional délégué à l'énergie et au climat), madame A.BONNEVILLE (Directrice adjointe DREAL), monsieur J-M.LOPEZ (chef de la Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité), madame A.PAISANT-BEASSE (chef du Service climat, énergie, aménagement et logement), monsieur D.BENY (Directeur RTE Ouest) et monsieur G.PETITJEAN (Directeur régional ADEME).

Présents : voir liste en annexe.

Ordre du jour :

- Introduction
- Gouvernance et évaluation du pacte électrique
- Etat d'avancement volet « ENR »
- Etat d'avancement volet « MDE »
- Etat d'avancement volet « APPRO »
- Communication
- Conclusion

Introduction :

M. le Président du Conseil régional rappelle les objectifs de cette séance plénière et les jalons passés. La Conférence bretonne de l'énergie, avec près de 160 organisations membres est un laboratoire pour la concertation entre les acteurs bretons de l'énergie. Il accueille M. Ron LOVELAND, conseiller auprès du Premier Ministre du Pays de Galles sur les énergies ; un échange d'expériences autour des énergies marines renouvelables permettra à la Bretagne et au Pays de Galles de tirer un bénéfice commun.

Il précise les objectifs de la séance plénière :

- faire un point d'étape avec l'ensemble des membres de la Conférence sur la mise en oeuvre globale du plan d'actions détaillé présenté le 19 avril 2011 ;
- faire un focus sur les points saillants identifiés en groupes techniques (GT) « ENR » et « APPRO » et préciser les suites qui ont été données (55 organisations représentées au GT ENR du 13/10 et 38 au GT APPRO du 08/11) ;
- préciser pour le volet « MDE » ce qui a été fait en 2011, ce qui est en cours, les freins et les difficultés identifiés ;
- partager les orientations pour 2012 avec les membres de la Conférence. De manière générale, il s'agira par exemple de mettre en oeuvre les groupes techniques restreints (ateliers) annoncés sur des actions spécifiques (cogénération, hydroélectricité, etc.). Le comité de suivi du pacte les organisera en 2012 et contactera les correspondants de la CBE identifiés sur la thématique. Il s'agira également de formaliser l'engagement des partenaires du pacte électrique au travers de conventions sectorielles ou thématiques, à l'instar des conventions relatives à l'effacement diffus ou de la convention signée avec ERDF.

M. le Préfet de région rappelle quelques éléments de contexte. L'évaluation des actions et de leurs résultats est une préoccupation réelle des partenaires du Pacte électrique, même si sur le volet de la maîtrise de la demande en énergie, l'exercice est parfois plus difficile que sur les autres volets du pacte. Sur le volet de la sécurisation de l'approvisionnement électrique et en particulier de l'appel d'offres pour une centrale à cycle combiné gaz (AO CCG), il rappelle l'échéance du 28/11, date à laquelle les candidats devaient remettre au Préfet une note détaillant l'impact du projet sur l'environnement et les activités.

Gouvernance et évaluation du pacte électrique :

La DREAL présente des éléments relatifs à la gouvernance :

- la mise en place d'une animation régionale dédiée prévue dans le pacte (11 comités de suivi du pacte électrique, etc.) ;
- la réunion de chacun des trois groupes de travail en 2011 : GT MDE (17/03), GT ENR (13/10) et GT APPRO (08/04 et 08/11) ;
- l'actualisation en cours du site <http://www.plan-eco-energie-bretagne.fr> ; on y retrouve l'ensemble des documents relatifs au pacte électrique (outils de suivi, conventions, pages d'information sur des actions spécifiques, etc.) ;
- l'actualisation en cours de la liste des institutions membres de la Conférence, et des représentants/correspondants, avec le souci de maintenir l'équilibre entre les 5 collèges (élus et représentants des collectivités territoriales, services de l'Etat, acteurs du monde économique, organisations syndicales et associations).

La DREAL présente des éléments relatifs à la stratégie de mise en oeuvre du pacte électrique : en 2011, l'objectif était de traduire le plan d'actions prévu dans le pacte électrique en un ensemble d'actions immédiatement opérationnelles et de rechercher dans le cadre de la conférence bretonne de l'énergie l'engagement des partenaires selon des modalités différenciées. En 2012, l'objectif sera de rechercher une mobilisation des territoires, de suivre la mise en oeuvre des engagements pris et d'en définir de nouveaux.

Le Conseil régional présente des éléments relatifs à l'évaluation du pacte électrique. Il rappelle que l'évaluation se fait à deux niveaux : un suivi macro a posteriori (bilan énergétique réalisé chaque année en mars/avril pour l'année n-1) ; un suivi micro « en temps réel » beaucoup plus difficile à mettre en oeuvre. Le bilan énergétique 2011 sera présenté lors de la prochaine Conférence en 2012. Le Conseil régional précise toutefois que le bilan ENR est encourageant, avec 996 MW installés fin 2010 et 1 068 MW mi-2011. Concernant l'évaluation « micro », le Conseil régional précise également qu'elle est expérimentée, par exemple avec l'opération Douz'elec menée par ERDF qui consiste à mesurer l'impact de mesures de MDE sur 14 communes pilotes en Bretagne, engagées dans le cadre d'Ecowatt. Au rang des pistes pour 2012, les partenaires Etat/ Conseil régional/ ADEME réfléchissent à la mise en place d'indicateurs de suivi des actions soutenues (enjeu sur chaque cible, gisement, etc.).

La DREAL fait le lien avec le Schéma régional Climat air Energie (SRCAE), précise les prochaines étapes dans le processus d'élaboration, et indique les « ponts » existants entre les deux exercices : d'abord entre

la Conférence de l'énergie et l'instance de concertation SRCAE (des « référents » seront identifiés par thématique), ensuite en termes de contenu (l'état des lieux SRCAE s'appuiera sur les hypothèses du pacte électrique, pour les scénarios d'évolution de la consommation, etc.).

Débats :

C.GUYONVARCH, représentant UDB au groupe de suivi du pacte électrique des élus du Conseil régional, demande comment sont pris en compte dans le scénario « MDE renforcée » les objectifs du Grenelle de l'Environnement, notamment sur le bâtiment (objectif de réduction de 38% des consommations énergétiques).

→ Réponse : RTE rappelle que les objectifs 2020 du scénario « MDE renforcée » du pacte électrique prenaient en compte l'impact des mesures Grenelle et allaient même au-delà (cf. présentations et comptes-rendus 3e CBE 24/09/2010 et GT préalables), par exemple en intégrant une mise en oeuvre anticipée de la RT2012 dans le secteur du bâtiment en Bretagne.

Le Président du Conseil régional indique que le SRCAE garantira la déclinaison de l'ensemble des objectifs fixés par le Grenelle.

Le Préfet signale enfin que sur le secteur résidentiel, la Bretagne redouble d'efforts. A titre d'exemple, elle est en pointe sur le programme « Habiter Mieux » de l'Anah (fonds d'aide à la rénovation thermique des bâtiments) ; elle est la 2ème région française en termes d'opérations engagées en 2011.

Le Préfet demande à ce que soient apportées aux membres de la Conférence des précisions sur la production en énergie des énergies renouvelables électriques installées.

→ Réponse : RTE précise que les 286 MW supplémentaires installés (1 068 MW mi-2011, pour 782 MW installés au 31/12/2009) correspondent à une production de l'ordre de 0,4 Twh. A noter que les éoliennes sont de plus en plus puissantes et que le développement de l'éolien permet fin 2010 que 9,5% de la consommation électrique de la région soit désormais couverte par la production régionale (8% fin 2009).

La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo (C.RENOULT) demande si la courbe en annexe du pacte électrique a pu être actualisée (annexe 3 : « Perspectives d'évolution de la consommation électrique bretonne et contribution »).

→ Réponse : Le Président du Conseil régional indique que la courbe sera actualisée au premier semestre 2012, en tenant compte du bilan électrique 2011, qui sera disponible à compter de mars 2012.

Etat d'avancement volet « Energies renouvelables » (ENR) :

La DREAL présente la restitution du GT ENR du 13/10 et les suites données aux points saillants.

Sur l'éolien, rappel que la filière est mature (bilan consolidé 2010 = 652 MW ; avec 905 GWh produits en 2010 la Bretagne se classe 3e parmi les régions françaises), qu'elle continue à se développer (688 MW installés au 01/07/11, tel que présenté en GT ENR) et se développera encore (potentiel éolien 2012 = 1 200 MW, correspondant aux permis de construire autorisés ou en cours d'instruction, ce qui est au-delà du temps de passage prévu dans le pacte électrique de 950 MW pour 2012).

Sur le photovoltaïque, deux types de difficultés ont été identifiés en GT : celle qui concerne le manque de visibilité sur le tarif d'achat (actualisation trimestrielle) et celle relative aux critères des appels d'offres lancés par le ministère.

Sur la méthanisation, le Préfet a souhaité accentuer la stratégie régionale de soutien à la méthanisation, intégrant ainsi la demande faite en GT ENR ; il a dès lors demandé que les services de l'Etat étudient la faisabilité de mettre en place un point d'entrée unique dans les services pour l'instruction des dossiers (ICPE, demande raccordement ERDF, CODOA, autorisation sanitaire, etc.). De plus, il a demandé le renforcement de la coordination régionale (« task force » méthanisation).

Le Conseil régional fait un focus sur l'inauguration de la SAS Eilan (signifiant « accompagner » en breton), présentée le 16/11 et dotée de 3 M€ pour démarrer, 4,7 M€ dans les 3 ans à venir. Elle augmentera progressivement son capital afin de soutenir une douzaine de projets d'ici à 2016 (éolien et méthanisation principalement) avec un effet levier escompté (réalisation d'environ 100 M€ d'investissement au total).

Deux types de projets peinent à boucler leur plan de financement : les projets d'intérêt général et les projets citoyens d'intérêt local. Son intervention permettra aussi de rassurer les financeurs. Cette initiative régionale est une première en France. L'examen des premiers projets se fera le 22/12 (3 projets éoliens, 8 projets méthanisation) ; le fonds Eilan est donc d'ores et déjà opérationnel.

Le Conseil régional développe le sujet des énergies marines renouvelables (EMR) et les engagements de la Bretagne. Il y a des projets matures, avec l'éolien ancré (objectif 1 000 MW en 2020) qui s'inscrivent dans une logique de planification au niveau de la Conférence régionale Mer et Littoral (objectif concerté avec le monde de la pêche, etc.) et nécessitent de préparer une offre logistique portuaire (investissement à Brest de l'ordre de 134 M€). Les autres projets sont plutôt des projets d'avenir ; à titre d'exemple, la Bretagne travaille pour accueillir un site d'essai d'éolien flottant, etc. Les EMR soulèvent les questions de la construction/maintenance, de la formation, etc. A noter que pour l'appel d'offres en cours sur l'éolien offshore posé, 3 consortium se sont positionnés sur la zone de St-Brieuc et ont rencontré le Président du Conseil régional. Pour la seconde tranche de l'appel d'offres, la concertation a été lancée le 24/10 (groupes de travail spécifiques mis en place, en vue d'une Conférence mer et littoral en décembre).

Débat :

Un membre de la Conférence regrette le manque de vision globale et l'absence du solaire thermique, de même que des solutions en matière d'isolation du bâti, dans le plan d'actions présenté.

→ Réponse : l'ADEME rappelle que le Pacte électrique répond à la problématique électrique et que le solaire thermique ne fait pas partie des ENR électriques et n'est donc pas présenté. Il est toutefois largement soutenu, par l'ADEME notamment (aides à l'investissement, appel à projets à l'étude pour 2012). Concernant l'isolation du bâti, c'est bien entendu un axe essentiel du pilier MDE, qui sera présenté par la suite.

La chambre régionale d'agriculture (J-J.RENE) se félicite de la mise en place d'un guichet unique pour la méthanisation à la ferme, mais interpelle sur le tarif d'achat en vigueur, très impactant. En particulier, le fait que la prime énergétique ne retienne plus la récupération de la chaleur en auto-consommation (et donc l'utilisation de la chaleur en substitution du chauffage électrique dans les élevages) est très pénalisant.

→ Réponse : le Préfet de région indique que l'objectif est la mise en place d'un guichet unique d'ici la fin du premier trimestre 2012. D'autre part, un travail est en cours avec l'ADEME nationale afin d'étudier des dispositifs de soutien complémentaires au tarif d'achat sur le point de l'efficacité énergétique des élevages. La dotation 2012 de l'ADEME Bretagne devrait être abondée pour pouvoir permettre cet accompagnement.

Le Réseau Cohérence (J-F.MILLEPIED) rappelle qu'il existe des solutions pour réaliser des économies d'énergies dans les exploitations agricoles, notamment sur les tanks à lait ; les agriculteurs sont demandeurs de solutions techniques pour réaliser des économies d'énergie.

→ Réponse : le Président du Conseil régional signale que non seulement un programme d'actions sur les tanks à lait existe (porté par l'ADEME avec le soutien du Conseil régional et de certains conseils généraux), mais encore qu'il est identifié dans le pacte électrique comme un levier d'action auprès des exploitations agricoles ; un nombre significatif de pré-refroidisseurs ont déjà été financés, apportant des économies d'énergie importantes aux agriculteurs. Les partenaires du pacte électrique feront en sorte que le dispositif soit mieux connu en 2012.

Le SDE 29 (A.COROLLEUR, président SDE et conseiller général) interpelle le Préfet sur la fin de la « régionalisation » des appels d'offres pour les centrales photovoltaïques (les régions du Sud de la France ont un avantage concurrentiel impossible à combler) et sur les délais de montage des projets trop courts pour les deux premiers appels d'offres parus cet été (nécessité pour les projets de centrales au sol > 250Kwc de présenter dans le dossier le permis de construire). Sur le biogaz, les délais d'instruction sont au contraire beaucoup trop longs (enquête publique de 1 à 2 ans) ; les nouvelles installations biogaz tardent à voir le jour. Il est pourtant impératif de développer des filières ENR, en particulier dans les communes du Finistère où le risque est le plus fort.

Le collectif « Touche pas à mon panneau solaire » (B.ROSEC, responsable du collectif TPAMPS) va dans le même sens concernant le photovoltaïque : les conditions actuelles des appels d'offres aboutiront à ce qu'aucun projet au nord de la Loire ne soit retenu, faute de rentabilité.

→ Réponse : le Préfet indique que les services de l'Etat redoublent d'effort sur l'instruction des dossiers ENR afin d'en favoriser le développement rapide. Concernant les critères des appels d'offres, il indique que les projets bretons lui paraissent pouvoir faire valoir d'autres arguments que le seul taux d'ensoleillement. Une analyse des résultats de l'appel d'offres en cours pour les centrales au sol >250 Kwc sera faite et les conclusions nécessaires en seront tirées.

Le collectif « Touche pas à mon panneau solaire » (B.ROSEC, responsable du collectif TPAMPS) rappelle la création de l'association « Plan B » (cf. compte-rendu GT ENR 13/10), qui défend un modèle économique alternatif pour le photovoltaïque (autoconsommation, achat du surplus produit lorsqu'il y a des besoins, etc.), qui fonctionne bien et qui est expérimenté en Bretagne. Il demande que ce modèle soit pris en compte dans le pacte électrique et dans la politique d'équipement du Conseil régional.

→ Réponse : le Préfet signale que le guide régional à l'attention des porteurs de projets photovoltaïques, mis à jour en octobre et de nouveau en ligne sur le portail de la Préfecture, fixe une règle du jeu unique pour le territoire breton, ce qui est de nature à donner de la visibilité aux porteurs de projets (par exemple sur les orientations régionales relatives à l'utilisation du foncier).

Le Conseil régional rappelle l'existence d'un plan de soutien complet mis en place pour soutenir la filière dans le contexte du moratoire et du nouveau cadre tarifaire mis en place ensuite (cf. compte-rendu GT ENR 13/10) : 7 dossiers ont d'ores et déjà été acceptés et soutenus, 8 autres sont en instruction. Ce dispositif financier est complété par un plan de communication vers les particuliers. Enfin, la Région peut apporter sa part directement, en tant qu'acheteur public : évaluation du potentiel photovoltaïque sur les lycées en cours, extension à terme à l'ensemble du patrimoine de la Région, travail sur une charte qualité, etc.

La chambre régionale d'agriculture (J.-J. RENE) a recensé de nombreux cas où le raccordement a posé problème.

→ Réponse : ERDF précise que les difficultés de raccordement liées au moratoire sont normalement résolues aujourd'hui. En ce qui concerne les délais d'instruction du raccordement, il y a des délais incompressibles (temps des études : capacité du réseau à absorber une nouvelle puissance), bien qu'ERDF s'efforce de les réduire au maximum (il y a des interlocuteurs dédiés, ne pas hésiter à les solliciter).

L'association ERH2 (B.MANSUY) demande pourquoi les solutions utilisant l'hydrogène ne sont pas abordées.

→ Réponse : le Conseil régional réitère ce qui a été dit en GT ENR du 13/10 et GT APPRO du 8/11, à savoir que l'hydrogène peut sans aucun doute jouer un rôle important dans le stockage, mais qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une ENR (fabriquer de l'hydrogène consomme de l'énergie, pas forcément renouvelable) ; une des conclusions du GT ENR a été de proposer la mise en place d'un atelier technique restreint « ENR & stockage » où ces questions seront abordées de manière transversale.

Le collectif Sol Ouest (P.MARTIN) signale que le rythme de croissance du photovoltaïque présenté est trompeur : le développement de la filière en 2011 et 2012 correspondra uniquement à des chantiers qui ont été autorisés avant le moratoire et bénéficie de l'antériorité du tarif d'achat réglementaire. Par la suite, il faut s'attendre à une division par 10 de la croissance des puissances installées et parallèlement à une division par 10 du nombre d'entreprises bretonnes de la filière.

→ Réponse : le Conseil régional rappelle l'enjeu : il ne s'agit pas de polémiquer sur le moratoire ou le nouveau cadre tarifaire, mais bien de mobiliser tous les acteurs pour atteindre les objectifs poursuivis. Le plan de soutien agit sur le court terme ; à long terme c'est l'évolution du contexte économique qu'il faut viser.

Le collectif des associations environnementales des côtes de Penthièvre et d'Emeraude (G.KERSANTE, représentant de CAPE) pose la question de la nature de l'étude d'impact réalisée pour l'appel d'offres offshore. Ne faudrait-il pas une étude d'impact réalisée par l'Etat très en amont plutôt qu'une étude d'impact une fois le candidat retenu ?

→ Réponse : le Préfet précise qu'il y a deux temps distincts : dans son offre, chaque candidat réalise de premières études, permettant notamment d'apprécier l'impact sur l'environnement (faune/flore, paysage, etc.) et sur les activités du projet ; et une fois le candidat retenu, il y aura une étude d'impact complète, au sens réglementaire du terme, soumise à enquête publique.

Anne-Marie BOUDOU, représentant « Europe Ecologie Les Verts » au groupe de suivi du pacte électrique des élus du Conseil régional, demande à ce qu'un travail soit réalisé pour les EMR avec les régions limitrophes pour positionner nos acteurs économiques et attirer la fabrication industrielle sur notre territoire.

→ Réponse : le Président du Conseil régional éclaire sur la stratégie adoptée : sur l'éolien posé, la Bretagne se positionne sur l'assemblage, les systèmes d'ancrage, la maintenance, etc. (et non sur la production) ; sur les EMR d'avenir (éolien flottant, hydrolien, etc.), la Bretagne se positionne afin de développer une filière de production, et donc sur les sites d'essais (être prêt lorsqu'il s'agira de technologies mûres et plus seulement émergentes). Concernant St-Brieuc, les industriels s'organisent, mais sur des technologies développées ailleurs. L'IEED « France Energies Marines » de Brest sera un levier important pour faire de la Bretagne la région pionnière qu'elle veut être (même ambition que le Pays de Galles).

La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo (C.RENOULT) demande comment la seconde tranche de l'appel d'offres offshore prendra en compte la zone de St-Malo, identifiée lors du premier travail de zonage.

→ Réponse : Le Préfet répète que le travail de concertation est en cours, et que cette concertation, bien que s'insérant dans un calendrier serré, est une nécessité incontournable. A ce stade, les groupes de travail ont rassemblé des données techniques qui seront transmises à la Conférence Mer et Littoral qui se réunira en décembre afin d'arrêter les modalités de zonage.

► Echanges avec M. Ron LOVELAND, conseiller aux énergies auprès du gouvernement gallois :

M. Ron Loveland fait part de son enthousiasme à poursuivre le partenariat initié avec la Bretagne et de la forte impression que lui font, ainsi qu'au Premier ministre gallois, les actions menées en Bretagne. Sa présentation se concentre sur le sujet des énergies marines renouvelables (EMR). Le Pays de Galles et la Bretagne ont beaucoup en commun (industries maritimes, population, etc.) et poursuivent en matière d'EMR un même objectif : disposer d'une énergie renouvelable au plus bas coût possible ; ce qui est difficile mais pas insurmontable. Où que l'on soit, il est possible de produire une énergie renouvelable, diversifiée, ayant des retombées locales positives et qui emporte l'adhésion du grand public, mais il y a beaucoup d'obstacles à surmonter. L'objectif du gouvernement gallois est bien de produire une énergie propre, à un coût acceptable et utilisée de manière sage en maximisant l'emploi et le bien-être des populations locales. L'énergie offshore présente un coût pas très différent des autres énergies. De plus, l'obligation de développer les énergies renouvelables en réponse au réchauffement climatique est un facteur positif pour le développement des EMR. En matière de production d'électricité, il attire l'attention sur le photovoltaïque, dont le coût de production de l'électricité reste élevé.

Il présente le site offshore au large du Pays de Galles : un gisement de 4 500 MW a été identifié pour le Royaume-Uni, dont 1 500 MW offshore sur les côtes du Pays de Galles. Il s'agira très certainement d'éolien ancré, mais le grand espoir réside dans l'éolien flottant, dont le développement nécessite une baisse significative des coûts de production, mais qui présente des perspectives de développement sans commune mesure avec l'éolien ancré.

Il détaille également le projet en cours dans l'estuaire de la Severn river qui permettra d'exploiter l'énergie des marées (à l'instar de l'usine marémotrice de la Rance) et qui pourrait couvrir jusqu'à 5% des besoins électriques du Royaume-Uni. Le Pays de Galles a mis en place un institut en charge de l'Environnement (160 personnes, dont 20 dédiées aux énergies marines).

En conclusion, il espère poursuivre la collaboration avec nos institutions bretonnes, qui ont mis en place une concertation qu'il juge exemplaire, et insiste sur l'idée que si nous voulons aller de l'avant, il faut que toutes les régions et les nations travaillent ensemble sur ces questions et en particulier sur les points des infrastructures, de la formation, de l'environnement, etc.

Débat :

Le Réseau d'Initiatives et d'Action Climat en Bretagne (H.DOARE, président RIAC Breizh) insiste sur l'importance de l'adhésion du public car le financement des ENR provient de l'argent des citoyens, en tant que consommateurs ou contribuables.

Le collectif des associations environnementales des côtes de Penthièvre et d'Emeraude (G.KERSANTE, représentant de CAPE souhaite connaître les coûts de production du nucléaire.

→ Réponse : R.Loveland répond que le nucléaire est bon marché mais présente d'autres inconvénients. Si les ENR se traduisent en termes d'emplois, les citoyens adhèrent.

La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (J-P. LE GORGEU, administrateur de l'Association pour la Protection des Sites des Abers, affiliée à la SPPEF) évoque l'étude réalisée par la SPPEF, communiquée au Conseil régional et aux services de l'Etat.

→ Réponse : R.Loveland indique qu'il a également pris connaissance de ces données précieuses sur le fonctionnement de parcs éoliens offshore britanniques, accessibles par ailleurs sur Internet.

Etat d'avancement volet « Maîtrise de la demande » (MDE) :

Les partenaires du pacte électrique font un focus sur plusieurs actions du volet MDE en détaillant pour chacune ce qui a été réalisé en 2011 et ce qui est en cours, les freins identifiés et les points de vigilance, enfin les orientations pour 2012.

L'ADEME présente les actions 1.« Mobilisation des territoires » et 2.« Certificats d'économie d'énergie (CEE) ». A titre principal, le déploiement à venir d'un programme d'actions complet de MDE sur la totalité du Pays de St-Brieuc (projet d'alimenter un fonds d'investissement sur la MDE ; gisement 10 MWh récupérables) et l'étude régionale sur les CEE en cours.

La DREAL présente les actions 3.« Programme d'action dans le logement privé en précarité énergétique », 4.« Programme d'action dans le logement privé » et 5.« Programme d'économies dans le logement social ». A titre principal, la bonne position de la Bretagne sur les logements en précarité énergétique financés dans le cadre du programme « Habiter Mieux », et les engagements pris par les bailleurs sociaux dans le cadre des Conventions d'utilité sociale signées en juin 2011.

L'ADEME présente l'action 8.« Programme d'économies dans les autres secteurs d'activité ». A titre principal, le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le secteur hospitalier et la sensibilisation en cours des entreprises.

La DREAL présente l'action 10.« Effacement diffus ». A titre principal, les actions en cours déclinant les conventions signées (convention-cadre et convention avec l'opérateur Voltalis) en décembre 2010, à savoir la diffusion à venir d'une brochure institutionnelle pour le grand public et la mise en ligne d'une page internet sur le site Plan Eco Energie Bretagne ; la sollicitation des maires du territoire du pays de St-Malo afin d'accompagner l'opérateur Voltalis dans son action de terrain et l'équipement de deux sites pilotes de l'Etat.

Le Conseil régional présente l'action 11.« Orientation des choix d'investissement, information des consommateurs ». A titre principal, une convention à l'étude avec GRDF et l'opération Trak O'Watts animée par l'ALEC du Pays de Rennes.

Débat :

La communauté d'agglomération de Quimper (D.L'HOSTIS) interpelle l'assemblée sur la question de l'effacement diffus et du retour d'expérience sur les boîtiers Voltalis.

→ Réponse : Le Préfet rappelle qu'à ce jour, l'opérateur Voltalis est l'unique opérateur d'effacement diffus agréé par RTE susceptible de répondre aux objectifs ambitieux du pacte en la matière ; la convention cadre signée en décembre 2010 invite néanmoins tout nouvel opérateur qui le souhaiterait à s'engager auprès des partenaires du pacte. Il est indéniable que 2011 a été une année de rodage, et s'il y a eu des difficultés, constatées au premier trimestre, concernant le démarchage opéré par Voltalis, elles ont été corrigées par l'opérateur, qui a été le premier à en souffrir. Les partenaires du pacte et l'opérateur ont travaillé ensemble sur une méthode, qui vise notamment à mieux s'appuyer sur les relais locaux (élus, bailleurs sociaux, etc.), et une communication concertée. L'objectif de 60 000 sites équipés d'ici fin 2012 (15 400 à ce jour, 3 500 en cours de pause) demande une mobilisation de l'ensemble des

acteurs ; c'est pourquoi, le Préfet et le Président testeront dans les semaines à venir sur le territoire du Pays de St-Malo la diffusion de la brochure institutionnelle auprès du grand public.

L'ARO Habitat Bretagne (P.SCIBERRAS) signale également des difficultés en début d'année avec l'opérateur Voltalis, en situation de monopole, et demande une réunion avec l'Etat et la Région sur ce sujet.

→ Réponse : Le Préfet précise qu'il ne s'agit pas de refaire le débat de l'intérêt des solutions d'effacement diffus, ni de l'engagement de l'Etat et de la Région auprès de l'opérateur Voltalis afin d'atteindre les objectifs du pacte électrique ; il s'agit de tirer les enseignements des erreurs commises lors de cette première année de déploiement (après une phase d'expérimentation en 2009/2010) et de monter en puissance (l'Etat a souhaité montrer l'exemple en équipant 2 de ses bâtiments en 2011 ; le retour d'expérience sur les économies d'énergie sera partagé avec les membres de la Conférence).

> Voltalis (M.BINEAU, Directeur général) reconnaît une certaine précipitation début 2011, non sans lien avec la volonté de remplir l'objectif ambitieux du pacte électrique. Dès le mois de mars, Voltalis a corrigé les dysfonctionnements constatés (nouveau prestataire pour le phoning, etc.) et a opté pour passer systématiquement par des relais locaux (élus, bailleurs sociaux, etc.) avant de solliciter les particuliers, les entreprises, etc. L'opérateur se coordonne désormais avec les communes qui l'acceptent (ex : envoi d'un courrier d'information par le maire, relais dans les bulletins municipaux, formation du personnel municipal, réunions d'information publiques, etc.) et les résultats sont probants : le taux d'équipement dans ces communes qui ont accepté la démarche et ont relayé l'information aux administrés a pu atteindre 20% des habitants (ex : Plabennec).

> Delta dore (M.LE COINTE) signale qu'ils proposent depuis 2010 des solutions techniques pour réaliser de l'effacement diffus et sont engagés dans plusieurs expérimentations, en Bretagne dans le cadre du projet ADDRESS (cf. GT APPRO du 8/04) et hors Bretagne. Delta Dore souhaite partager le retour d'expérience désormais disponible.

La Fédération régionale du bâtiment de Bretagne (Y.LE NORMAND, Président) indique que la profession attend un meilleur déploiement des solutions d'effacement.

→ Réponse : le Conseil régional rappelle que la plaquette réalisée sera diffusée dans les Espaces Info Energie (EIE), qui seront un vecteur de diffusion du dispositif d'effacement.

La Caisse des dépôts (L.ROLLAND, Directeur régional) revient sur la rénovation des logements sociaux et signale les réflexions en cours sur la possibilité de mettre en place un complément à l'éco-prêt, afin de proposer *in fine* un prêt à taux zéro.

A-M. BOUDOU, représentant « Europe Ecologie Les Verts » au groupe de suivi du pacte électrique des élus du Conseil régional, demande s'il est envisageable de recourir à une société de tiers investissement pour faciliter les prêts pour la rénovation ?

→ Réponse : le Conseil régional indique que les dispositifs de portage financier (tiers financement) sont à l'étude ; la mobilisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) est à l'étude également sur le territoire pilote du Pays de Saint-Brieuc.

L'ALE du Pays de St-Brieuc (S.FASSY) demande des précisions sur les économies d'énergie correspondant aux 1 500 logements équipés de boîtiers Voltalis, ainsi que des précisions sur le niveau du financement FART en 2012.

→ Réponse : RTE précise qu'il n'y a pas d'appel spécifiquement breton sur le Mécanisme d'Ajustement, qui permet à RTE (pour garantir l'équilibre offre/demande) de solliciter des offres de production complémentaire ou d'effacement.

> Voltalis estime que la quote-part de la Bretagne dans les économies d'énergies réalisées est de l'ordre de quelques dizaines de MWh. Des résultats plus précis pourront être partagés à l'issue de l'hiver 2011/2012.

→ Réponse/FART : La DREAL indique que la totalité des crédits ANAH n'a pas été engagée en 2011 ; dès lors, on devrait disposer en 2012 de l'enveloppe de crédit qu'on souhaitera (pas de baisse prévue).

Le Pays de Saint-Brieuc (R.ROUILLE, Vice-président) estime que pour le pilier MDE, la plus grande difficulté réside dans les financements. Sur le Pays de St-Brieuc, le programme de MDE est prêt à être déployé, mais il manque les financements (1 000 logements à rénover, c'est 900 000 €). Il propose de lier les trois piliers du pacte également en termes financiers : afin de financer le fonds MDE à l'étude, on pourrait par exemple mettre à contribution les porteurs de projets ENR (pourquoi pas exiger une clause de financement fonds MDE dans le cahier des charge de l'appel d'offres éolien offshore).

→ Réponse : le Préfet répond que les financements existent, c'est désormais une mobilisation des territoires qui est nécessaire. Le volet MDE est le moins avancé des trois piliers, car il y a toute une série de dispositifs à mettre en place (mise en oeuvre lente et complexe) ; 2012 doit être l'année de la mobilisation. Concernant le lien financier entre les trois piliers, à noter que l'appel d'offres pour la centrale à cycle combiné gaz (CCG) prévoit expressément que les candidats précisent dans leurs projets les actions qu'ils comptent mettre en oeuvre sur les deux autres piliers du pacte.

C.GUYONVARCH, représentant UDB au groupe de suivi du pacte électrique des élus du Conseil régional, rappelle que les outils tarifaires sont très efficaces pour inciter les usagers à réduire leur consommation ou à éviter des consommations sur les heures de pointes (tarifs EJP par exemple).

Etat d'avancement volet « Sécurisation de l'approvisionnement électrique » :

La DREAL présente la restitution du GT APPRO du 8/11 et les suites données aux points saillants. Concernant le « Filet de sécurité », lancement de la 1ère phase de la concertation pour la ligne souterraine 225 kv Calan/Plaine-Haute a été lancée le 14/11 ; l'aire d'étude a été validée. Concernant l'appel d'offres CCG en cours, un fort besoin de concertation locale s'est fait sentir en GT, renforçant la volonté du Préfet et du Président du Conseil régional de multiplier les réunions locales d'information, à l'image de la réunion organisée avec les élus locaux de la région brestoise le 17/06. Concernant les réseaux intelligents et le stockage de l'énergie, les échanges ont été nombreux en GT autour du déploiement des compteurs Linky.

Le Conseil régional fait un focus sur les réseaux intelligents (ou *smart grids*). La réalisation d'une cartographie des compétences est un levier important (152 acteurs référencés). Elle permettra à terme de mettre en réseaux les acteurs y compris territoriaux et de l'attractivité, de permettre la constitution de « consortium » Français et Européens, ou encore d'inciter les territoires à la prise d'initiative.

La DREAL fait un focus sur l'appel d'offres CCG en cours, les notes d'impact environnemental des candidats ont été remises pour le 28/11 ; le Préfet rendra un avis dans les deux mois, sur la base d'une analyse multi-critères.

Débat :

La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo (C.RENOULT) souhaite savoir ce qui est fait en faveur de la cogénération chez les industriels. Il regrette que la loi impose désormais des travaux de rénovation des installations pour pouvoir bénéficier d'un deuxième contrat d'achat d'une durée de 12 ans, ce qui est le cas de la TIMAC sur le Pays de St-Malo dont le contrat d'obligation d'achat arrive à échéance.

→ Réponse : le Préfet répond qu'il a sollicité le cabinet du ministre de l'énergie et la DGEC sur cette question, demandant des conditions d'investissement adaptées aux conditions économiques du moment. Le Préfet a demandé à ce qu'un dispositif transitoire soit mis en place en Bretagne jusqu'en 2016, compte-tenu de l'intérêt des cogénérations pour la sécurité électrique, permettant aux cogénérations (>12 MW et <12 MW) de bénéficier d'une prorogation du contrat d'achat en cours. Le SGAR précise qu'un état des lieux complet est nécessaire pour savoir précisément combien d'installations sont concernées par l'arrivée à échéance du contrat d'obligation d'achat et quelles sont les conditions de marché proposées, car les chiffres diffèrent selon les interlocuteurs. La DREAL indique que ses services se sont rendus sur le site de la TIMAC ; un dossier a été remonté à l'administration centrale.

> Dalkia (T.Le Tyrant) signale un cas similaire à Quimper et est disposé à échanger avec les services de l'Etat afin d'étudier les options possibles.

Le Réseau Cohérence (J-F.MILLEPIED) attire l'attention sur les conditions de fonctionnement des petits producteurs diesel (dits « dispatchables »).

→ Réponse : RTE indique que deux contrats viennent d'être signés pour plusieurs dizaines de MW pour cet hiver ; d'autres sont à l'étude. Les contrats reposent sur des conditions économiques et techniques.

S'agissant du projet de centrale CCG, C.GUYONVARCH, représentant UDB au groupe de suivi du pacte électrique des élus du Conseil régional, juge la situation surréaliste concernant, d'une part, l'absence de débat public, et, d'autre part, le fait que des opérateurs ont pris l'initiative de s'expliquer devant les acteurs locaux (élus, habitants, etc.) ; c'est le cas d'ENEL notamment qui a présenté son projet aux

citoyens locaux, sans que ni l'Etat, ni le Conseil régional qui portent le projet ne soient présents. Il regrette par ailleurs que le projet industriel soit artificiellement scindé en plusieurs parties (CCG, renforcement du réseau de gaz, raccordements électrique et gaz), ce qui a pour effet de tomber sous les seuils de saisine obligatoire de la Commission nationale du débat public (CNDP).

→ Réponse : le Préfet rappelle qu'il y a eu et qu'il y aura encore des réunions d'information et d'échange et qu'il n'y a rien de surréaliste à ce qu'à côté de ces démarches d'information collectives, un porteur de projet prenne l'initiative d'exposer son projet aux parties concernées, ainsi que le cahier des charges l'y invite d'ailleurs. Le Conseil régional abonde dans le même sens et indique que sa propre contribution sur les conditions générales de l'appel d'offres soumises à concertation en avril avait porté précisément sur ce point de la concertation : le Conseil régional a demandé que les modalités de concertation soient précisées par les candidats et que celle-ci soit la plus large possible une fois le candidat retenu.

La société ALREN (M-G.LUCAS) demande si d'autres énergies bénéficieront du même soutien financier que la CCG, qui sera financée par la CSPE, dans un souci d'équité entre les différents modes de production.

→ Réponse : RTE souhaite dissiper toute confusion : la collectivité supportera, via la CSPE, uniquement le surcoût de production lié à sa localisation particulière (souhaité par le ministre et les partenaires du pacte électrique pour répondre à l'objectif de sécurisation), comme le permet la loi du 10 février 2000. Autrement dit, la différence entre un coût de production « de marché » et le coût de production de cette CCG lié à l'acheminement de la centrale en gaz. Le SGAR rappelle que le processus de l'appel d'offres permet de sélectionner la meilleure offre (plus la « prime fixe » définie par le candidat est basse, plus sa note sera bonne sur cet item, qui compte pour 45% de la note totale du projet). Il rappelle en outre que la CSPE finance déjà les énergies renouvelables, la cogénération, etc.

Communication :

La DREAL présente les outils de communication mis en oeuvre pour permettre la compréhension et réappropriation de la question électrique par les Bretons. Un encart presse diffusé le 26/11 dans la presse quotidienne régionale et la création d'une identité graphique avec un logo « pacte électrique » sont les deux premiers éléments d'un plan de communication qui accompagnera la mise en oeuvre du pacte électrique en 2012, avec l'idée force de la complémentarité des trois piliers du pacte.

Conclusion :

D.RAMARD rappelle que l'ensemble du pacte avance, au travers de dispositifs, de procédures et de temporalités différentes. Concertation et communication sont nécessaires. C'est pourquoi, deux réunions d'information autour du pacte électrique de la Bretagne seront organisées rapidement (courant janvier à Saint-Brieuc et Quimper), sur le même modèle que la Conférence bretonne de l'énergie (5 collèges). En conclusion, et malgré les approches différentes, il sera nécessaire de continuer en 2012 à parler le même langage, celui de la concertation et de l'action pour préparer l'avenir énergétique de la Bretagne.

Conférence bretonne de l'énergie, Séance plénière le 29/11/11

| Institution / Société | Nom | Prénom | Poste | Signature |
|---|-----------------|-----------------|--|-----------|
| ABIBOIS | MERCIER | Domitille | Animatrice Bois Energie | OK |
| ADEME | BASSET | Yvon | Directeur régional adjoint | OK |
| ADEME | PETITJEAN | Gilles | Directeur Régional | OK |
| Agence Locale de l'Energie du Pays de Saint-Brieuc | FASSY | Sébastien | Directeur ALE Pays de Saint-Brieuc | OK |
| Agence Locale de l'Energie et du climat du Pays de Rennes (CLE) | GUILLOTIN | Daniel | Directeur | OK |
| Agence Locale de l'Energie et du climat du Pays de Rennes (CLE) | MERIEN | Solène | Chargée de mission | OK |
| ALREN SARL - EDDA Energie SA | LUCAS | Marie Gabrielle | Ingénieure Recherche & Développement | OK |
| ARO Habitat Bretagne | SCIBERRAS | Patrick | Directeur | OK |
| Bretagne Développement Innovation | L'HELGOUALCH | Renan | Directeur de la filière numérique | OK |
| Bretagne vivante SEPNB | PIQUET-PELLORCE | Daniel | Administrateur | OK |
| Caisse de Dépôts et Consignation (CDC), Direction Régionale Bretagne | ROLLAND | Loïc | Directeur régional | OK |
| CFTC | OLIVA | Antonio | Vice-président Union Régionale CFTC Bretagne | OK |
| CGT Mines Energie Bretagne | LEFEVRE | Yvonnick | Responsable régional CGT RTE | OK |
| Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor | RENE | Jean Jacques | Collège des organisations syndicales, Agriculteur Côtes d'Armor | OK |
| Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne (CCIR) | GODIN | Claire | Responsable aménagement du territoire | OK |
| Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne (CCIR) | LESCOP | Patrick | Président de la Commission Développement Durable | OK |
| Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Bretagne (CRES) | MERAND | Bernard | Délégué général | OK |
| Chambre Régionale de l'Agriculture Bretagne (CRAB) | LE BARS | Yannick | | OK |
| Collectif CAPE (collectif des associations environnementales des côtes de penthièvre et d'emeraude) | KERSANTE | Gilbert | Responsable questions Energie à l'association environnementale de Pléneuf Val André | OK |
| Collectif Sol Ouest | MARTIN | Pascal | Animateur groupe régional SOLER, PDG Armorgreen, représentant Collectif Sol | OK |
| Collectif TPAMPS | ROSEC | Bruno | PDG de Solaire Avantage et responsable du collectif TPAMPS | OK |
| Collectif Urgence Climatique 35 (CuC 35) | AUBIN | Jean | Co-président | OK |
| Collectif Urgence Climatique 35 (CuC 35) | MOYSAN | Jean-Claude | Co-président | OK |
| Communauté d'agglomération de Brest (Brest Métropole Océane) | FAYRET | Thierry | 13e vice-président en charge du littoral et de la rade, représentant de BMO au B15 Energie | OK |
| Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo (SMA) | RENOULT | Claude | Troisième Adjoint au maire de Saint-Malo, délégué au développement durable | OK |
| Communauté d'agglomération du Pays de Vitré | HUBERT | Benoît | Chargé de mission Agenda 21 - Energie | OK |

Conférence bretonne de l'énergie, Séance plénière le 29/11/11

| Institution / Société | Nom | Prénom | Poste | Signature |
|---|---------------|-----------------|--|-----------|
| Communauté d'agglomération Quimper (Quimper Communauté) | L'HOSTIS | Denez | 8e Vice président, conseiller municipal Quimper | OK |
| Communauté d'agglomération du Pays de Lorient (Cap l'Orient agglomération) | LE DEVEDEC | Laurent | Responsable énergie, Direction architecture | OK |
| Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) Bretagne | DUBOIS | Marc | Conseiller éco-construction | OK |
| Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) Bretagne | LE BLOA | Roland | Administrateur CAPEB Bretagne, CMA 29 | OK |
| CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR | COLLOBERT | Ronan | Mission énergie | OK |
| CONSEIL GENERAL DU FINISTERE | VENTE | Hélène | Chargée mission énergie | OK |
| CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN | LALY | Christophe | Chargé mission service Développement | OK |
| CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE - Groupe de suivi du Pacte électrique (Elus) | BOUDOU | Anne-Marie | Conseillère régionale Bretagne (Europe Ecologie), Adjointe au maire d'Auray | OK |
| CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE - Groupe de suivi du Pacte électrique (Elus) | GUYONVARCH | Christian | Elu UDB | OK |
| CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE - Groupe de suivi du Pacte électrique (Elus) | LOUARN | Françoise | Elue Breizh Da Zont | OK |
| CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB) | BRULEY | Odile | Responsable service communication | OK |
| CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB) | DE BLIGNIERES | François Xavier | Chef du service de l'air, des déchets et de l'énergie | OK |
| CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB) | LE DRIAN | Jean Yves | Président | OK |
| CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB) | LE MENN | Maximilien | Chargé de mission service de l'air, des déchets et de l'énergie | OK |
| CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB) | LOPEZ | Jean Michel | Directeur de l'environnement | OK |
| CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB) | MAMDY | Marie | Chargée de mission | OK |
| CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB) | RAMARD | Dominique | Président de la commission environnement, Délégué à l'énergie et au climat, | OK |
| Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) | LUCAS | Jean | Professeur honoraire du CNAM, ingénieur en chef du GREF, conseiller scientifique d'ALREN | OK |
| Côtes d'Armor Nature Environnement (CANE) | DEREUX | Thierry | Président | OK |
| DALKIA France | LE GUEVEL | Gilles | Directeur de centre délégué (ouest) | OK |
| DALKIA France | LE TYRANT | Thierry | Chef d'agence commerciale Dalkia (agence Ile-et-Vilaine/Côtes d'Armor) | OK |
| DDTM 35 | PERAIS | Marie-Isabelle | Chef du pôle Eco-construction et Coordination, Lutte contre l'effet de serre | OK |
| DDTM 56 | AUFFRET | Dominique | Chargé de mission Energies Renouvelables & Economies d' Energie | OK |
| DELTA DORE | LE COINTE | Mathieu | Chef de projet smart grids | OK |
| Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Bretagne | BIANNIC | Louis | Directeur Général | OK |
| Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Bretagne | GARNIER | Martine | Mission Biomasse | OK |

Conférence bretonne de l'énergie, Séance plénière le 29/11/11

| Institution / Société | Nom | Prénom | Poste | Signature |
|--|----------------|-----------|---|-----------|
| DREAL Bretagne | BONNEVILLE | Annick | Directrice adjointe | OK |
| DREAL Bretagne | DAULNY | Geneviève | Chef de la division climat énergie construction | OK |
| DREAL Bretagne | GILLET | Corinne | Responsable mission communication | OK |
| DREAL Bretagne | HEYVANG | Isabelle | Chargé de mission | OK |
| DREAL Bretagne | LE CORGUILLE | Isabelle | Chargé de mission | OK |
| DREAL Bretagne | LEMARIE | Julien | Chargé de mission | OK |
| DREAL Bretagne | PAISANT BEASSE | Anicette | Chef de service climat énergie aménagement logement | OK |
| EDF délégation régionale | DENBY WILKES | Vincent | Délégué régional | OK |
| EDF délégation régionale | ESSEUL | Hervé | Directeur développement territorial | OK |
| EDF délégation régionale | GUILLAUMEUX | Philippe | Conseiller auprès du Délégué régional | OK |
| EDF délégation régionale | POSNIC | Marc | Pilote Développement durable | OK |
| Egis Bâtiments Centre-Ouest | RICHARD | Yoann | Ingénieur | OK |
| Eoliennes en Pays de Vilaine - Réseau Taranis | BARBOT | Bernard | Administrateur EPV | OK |
| ERDF Rennes | DUVAL | Hélène | Chargée de relations institutionnelles à la direction régionale | OK |
| ERDF Rennes | LAURANS | Bernard | Directeur Unité Réseau Electricité Bretagne et Directeur Territoire Ille et Vilaine | OK |
| ERH2 Bretagne (pôle de compétences régional Énergies Renouvelables, Hydrogène et piles à combustibles) | MANSUY | Bruno | Président de ERH2-Bretagne | OK |
| Fédération des Associations des Usagers des bassins versants de la Rance et du frémur (FAUR) | PARNET | Luc | Membre | OK |
| Fédération Régionale du Batiment de Bretagne (FRB) | LE NORMAND | Yvon | Président | OK |
| Fédération Régionale du Batiment de Bretagne (FRB) | POIROT | Dominique | Chargé de mission Fédération du Bâtiment | OK |
| FRSEA Bretagne | COMBOT-MADEC | Fabienne | Chargée de mission Environnement | OK |
| GDF SUEZ délégation régionale | RAMOS | Sébastien | Délégué régional | OK |
| GIP Bretagne Environnement | LUCAS | Ronan | Directeur | OK |
| GRDF | FOURDAN | Bernard | Direction Territoriale du Finistère | OK |
| GRT GAZ | BISSONNIER | Alain | Directeur de Projets Industriels région Centre-Atlantique | OK |
| GRT GAZ | CAZANAVE | Serge | Directeur de Projets national | OK |
| GRT GAZ | CROMBE | Anita | Directrice région Centre-Atlantique | OK |

Feuille de présence

Conférence bretonne de l'énergie, Séance plénière le 29/11/11

| Institution / Société | Nom | Prénom | Poste | Signature |
|--|----------------|---------------|--|-----------|
| Ille et Vilaine Nature Environnement | BENQUET | Michel | Secrétaire de la fédération d'Ille et Vilaine Nature Environnement | OK |
| INDECOSA-CGT35 | GROGNET | Dominique | Délégué à l'énergie pour INDECOSA | OK |
| INVESTIR EN FINISTERE | LELANN | Françoise | Directrice de la mission promotion et prospection | OK |
| KIPUSSE Energy | DE GOUBERVILLE | Bruno | Consultant réseaux intelligents | OK |
| Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) | REGNIER | Gilles | Membre du groupe de travail inter associatif Energie de la MCE | OK |
| P&T Technologie | CANDALH | Lénaïg | Chargée de projets éoliens | OK |
| Pays de Cornouaille | KERLOCH | Nicolas | Conseiller énergie et Plan climat | OK |
| Pays de Redon et Vilaine | RIGAUD | Guillaume | Chargé de mission | OK |
| Pays de Saint-Brieuc | ROUILLE | Roger | Vice président | OK |
| Performance Bretagne Environnement + (PBE+) | LETOUCHE | Sylvie | Responsable Environnement & Sécurité UE35, Coordinatrice régionale | OK |
| PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE ET DE REGION | CADOT | Michel | Préfet de Région | OK |
| Réseau Cohérence | MILLEPIED | Jean-François | Vice président | OK |
| Réseau d'Initiatives et d'Action Climat en Bretagne (RIAC Breizh) | DOARE | Hervé | Président | OK |
| RTE Ouest | BENY | Didier | Directeur RTE Ouest | OK |
| RTE Ouest | BOYADJIS | Jean-Marc | Directeur de Projets RTE/ SEO/ SDOP, directeur du projet "filet de sécurité" | OK |
| RTE Ouest | LABBAYE | Agnès | Chargée de concertation (pour la LS) | OK |
| RTE Ouest | MORASSI | Sandrine | Responsable communication | OK |
| SDE 22 (Syndicat Départemental d'Electricité) | LE PEVEDIC | Jannig | Directrice | OK |
| SDE 29 (Syndicat Départemental d'Electricité) | COROLLEUR | Antoine | Président, conseiller général | OK |
| SDE 56 (Syndicat Départemental d'Electricité) | CEREUIL | Edouard | Ingénieur | OK |
| Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) - APSA | LE GORGEU | Jean Pierre | Géologue, Administrateur de Sauvons le Climat, Conseiller du Président | OK |
| Voltais | ALLAIRE | Hervé | Responsable partenariats Bretagne | OK |
| Voltais | BINEAU | Mathieu | Directeur général | OK |
| Collectif TPAMPS | ROSEC | Bruno | PDG de Solaire Avantage et responsable du collectif TPAMPS | OK |
| Pays de Saint-Brieuc | ROUILLE | Roger | Vice président | OK |
| ARO HLM | SCIBERRAS | Patrick | Directeur | OK |

Conférence bretonne de l'énergie, Séance plénière le 29/11/11

| Institution / Société | Nom | Prénom | Poste | Signature |
|-----------------------|--------|----------|-------------------------------------|-----------|
| | | | | |
| ALPHACOMS | BUTEAU | Dorothée | Responsable de projet communication | OK |
| CETE Ouest | POTIER | Valérie | Chargée d'études | OK |
| Qualibat | ALLAIN | Claude | Délégué régional | OK |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |